

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Transfert du stock restant des produits recyclés de la régie du SAGEFD vers le Service du Protocole et des Relations Publiques et le Service des Opérations de la DCPE pour usage d'objets promotionnels.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le transfert du stock des produits recyclés vers le Service du Protocole et des Relations Publiques et le Service des Opérations de la DCPE pour usage d'objets promotionnels,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte y afférent.

Ce rapport n'a aucune incidence financière.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée